

REPUBLIQUE FRANCAISE



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE DE LA MEUSE**

Recueil N°3 additif

29 Janvier 2013

SOMMAIRE

REGION LORRAINE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ

Arrêté du 24 janvier 2013 accordant l'intérim de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale par M. Patrick CHEVRIER, secrétaire général de l'inspection académique de la Meuse

REGION LORRAINE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ

Arrêté du 24 janvier 2013 accordant l'intérim de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale par M. Patrick CHEVRIER, secrétaire général de l'inspection académique de la Meuse

La rectrice de l'académie de Nancy-Metz, chancelière des universités de Lorraine,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article R 222-19-3 ;

Vu le décret du 1er août 2008 nommant Madame Anne-Marie MAIRE inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse à compter du 1er septembre 2008 ;

Vu le décret du 28 septembre 2012 nommant Madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Nancy-Metz ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret du 14 janvier 2013 nommant Madame Anne-Marie MAIRE directrice académique des services de l'éducation nationale du Puy-du-Dôme à compter du 1er février 2013 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mai 2011 nommant Monsieur Patrick CHEVRIER, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, secrétaire général de l'inspection académique de la Meuse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Patrick CHEVRIER, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meuse est désigné pour assurer l'intérim de la directrice académique des services de l'éducation nationale de Meuse.

Article 2 : La présente décision sera affichée à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meuse pendant 15 jours et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire général de l'Académie de Nancy-Metz et Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 24 janvier 2013
La Rectrice,
Béatrice GILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
ISSN 0750-3969

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
REALISATION ET COMPOSITION BUREAU DE LA DOCUMENTATION
Tél. : 03.29.77.56.93

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :

www.meuse.pref.gouv.fr

Vous pouvez vous abonner pour recevoir par courriel le sommaire des prochains numéros :

www.meuse.pref.gouv.fr/publication/raa/abonner.php